

La Fox-Film s'installe en France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier**

Band (Jahr): - **(1930)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-732420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous voulons combler cette lacune.

Et par cette présente « étude », nous jetons ouvertement les premières bases de l'A. S. P. F.

Nous comptons, dans quelques jours, réunir — à Berne, sans doute — les principaux intéressés et leur « offrir » de se grouper sous le signe de la « concorde dans l'effort ».

Si nous aboutissons, nous demanderons aux producteurs de nommer tangiblement leur bureau, et d'élaborer avec nous les détails de l'organisation matérielle de l'A. S. P. F.

Puis, notre rôle rempli, nous nous retirerons, laissant aux intéressés le soin de régler entre eux les questions qui les rendent solidaires.

Nous avons, en agissant de la sorte, le sentiment de faire œuvre utile : de tous temps, et dans tous les domaines, l'Union a fait la Force.

Pour « vivre », la production suisse doit être forte. Réalisons donc l'« Union » qui lui a manqué jusqu'à présent.

Et, ainsi, croyons-nous, tous les espoirs lui seront permis.

J. L.

La Fox-Film s'installe en France

Des plus importantes firmes cinématographiques américaines établies en France, la Fox-Film était la seule dont nous ignorions les projets... officiels du moins, car de nombreuses nouvelles fantaisistes circulaient sur ses intentions depuis que M. Bavetta, administrateur-délégué pour la France, était parti en Amérique.

Mais M. Bavetta est de retour à Paris, avec, cette fois, des projets officiels. Il a bien voulu nous les confier.

M. Bavetta est un homme jeune et énergique, aimant passionnément le cinéma, et qui ne compte que des sympathies dans la presse. Tout de suite il parle franc.

— La Fox devait fatalement produire des films français, mais nous ne voulions pas nous aventurer à la légère. Produire c'est bien, mais cela ne nous suffit pas. Nous voulons produire de beaux films et ne donner prise à aucune critique. Il ne faut pas, par exemple, que l'on dise que la Fox produit des films français de qualité inférieure à celle de ses films américains.

— Vous installerez-vous en France ?

— En principe, oui. Nous sommes décidés à tourner nos films ici, et afin d'éviter une concurrence avec les studios existants, dont quelques-uns sont libres, nous cherchons à en louer, à condition toutefois que l'on nous fasse des propositions raisonnables.

— Sinon ?

— Sinon nous irons provisoirement ailleurs, Londres ou Berlin.

— Vous me dites provisoirement.

— Oui, car éventuellement, dans six mois, si nous jugeons l'expérience concluante, nous reviendrons en France nous installer définitivement, et construire peut-être des studios.

— Vos metteurs en scène ?

— Pour l'instant nous n'en avons qu'un seul, Max Constant, un Français établi en Amérique depuis dix ans, et qui a fait ses preuves là-bas.

» La régie générale sera assurée par Edouard Doley. Plus tard nous ferons appel à d'autres réalisateurs.

» Quelques opérateurs et experts nous viendront également d'Amérique encadrer et former un personnel de techniciens français.

— Tournerez-vous des versions étrangères de films français ?

— Des versions italiennes et peut-être allemandes.

— Voulez-vous me parler de ces prochains films ?

— Oui, mais je ne vous donnerai que des titres provisoires. Le premier de tous : « De la même chair », version en français de « Comman Play », interprété en Amérique par Constance Bennett, puis « Sa plus belle vengeance », « Axelle », de Pierre Benoit, dont les droits nous sont réservés pour la France et les Etats-Unis ; « Le Renégat », de André Armandy, qui est déjà tourné à Hollywood pour l'Amérique ; « Il manquait un homme », de Félix Gandéra ; nous retournerons le « Le Singe qui parle », que joua, il y a quelques années, Olive Borden.

» Nous avons encore deux projets de films, adaptés de pièces très connues qui passent actuellement à Paris. Et enfin « La Piste des Géants », qui relatera la vie d'une famille française et la lutte des émigrants contre les Indiens aux Etats-Unis en 1850.

— Tournerez-vous des films comiques ?

— Non, mais une série de documentaires, et nous présenterons des magazines sonores, constitués avec nos actualités Fox Movietone.

Comme on le voit, la Fox s'organise. **Mais pourquoi n'a-t-elle pas pensé à construire éventuellement ses studios en Suisse, à la frontière même du français et de l'allemand.**

Immer „Frauennot-Frauenglück“

« Das Ergehen des Schweizerischen Films « Frauennot-Frauenglück » im Auslande wird unsere Leser immer noch interessieren, um so mehr, als die Angelegenheit dieses Films in der Schweiz noch nicht erledigt ist.

Dieser Film wurde in der « deutschen Fassung » in folgenden Ländern neuerdings zugelassen : Belgien, Schweden, Polen, Tschechoslowakei.

In den Vereinigten Staaten läuft der Film mit sehr grossem Erfolg, und in fast allen Städten musste er um mehrere Wochen prolongiert werden.

In Deutschland wurden Stimmen gegen den Film laut. So wollte das Badische Ministerium des Innern das Anlaufen des Films in Karlsruhe verbieten. Nach Besichtigung desselben hat jedoch das Ministerium die Vorführung gestattet, und der Film ist unter ungeheurem Erfolg in Karlsruhe angelaufen.

Wie bekannt, hat seinerzeit Bayern ein Verbot gegen den Film ausgesprochen, und gleichzeitig hat das bayerische Ministerium Einsprache gegen den Film bei der Filmoberprüfstelle in Berlin anhängig gemacht, um den Film für das ganze deutsche Reich zu verbieten. In der Samstag-Sitzung beschloss die Filmoberprüfstelle, den Film frei zu geben, jedoch sind sämtliche Szenen vom Kaiserschnitt und sämtliche Szenen von der Normalgeburt aus dem Film zu entfernen. Dieses Urteil wurde von der Filmoberprüfstelle gefällt, trotzdem der Film bis jetzt von über 1.100.000 Personen im ganzen deutschen Reiche, sogar in Bayern gesehen wurde, und trotzdem fast die gesamte deutsche Presse sich überaus lobend über den Film ausgesprochen hat. Es ist anzunehmen, dass dieses Urteil noch ein weiteres Nachspiel nach sich ziehen wird, da der Film zu grosse Sympathien und Anhängerschaft in ganz Deutschland für sich gewonnen hat. »